

Affaire Schenk enfin réglée

Le partage de l'empire viticole n'ira pas au TF.

SAGA Pierre Schenk, sa sœur Marie-Anne et sa belle-sœur Jacqueline ne contesteront pas, devant le Tribunal fédéral, le jugement de la Cour civile vaudoise d'avril dernier réglant le partage de l'empire viticole établi à Rolle, annonce le mensuel *Bilan*. Le départ de Pierre Schenk de l'indivision familiale, en 1984, aura ainsi engendré vingt ans de procédure et de déchirure avant que ne soit déterminée la part de chacun (24 heures du 17 avril).

L'ancien patron, âgé de 92 ans, vient de toucher les millions supplémentaires alloués par le Tribunal civil (12 millions de francs avec intérêt à 5% depuis vingt ans, ce qui double pratiquement la somme). Il en avait déjà reçu 17, mais il contestait l'estimation de l'entreprise réalisée à l'époque à l'interne et arrêtée à 54 millions.

Puis ce printemps, la Cour civile avait finalement retenu un montant de 88,8 millions à fin 1984 comme base de répartition. Ni Pierre Schenk, qui estimait que la société en valait le double, ni les deux femmes, qui ont dû payer la rallonge, n'ont aujourd'hui envie de poursuivre la lutte.

Pierre Schenk avait quitté la société à la suite de sa condamnation, en 1983, pour avoir tenté de se débarrasser de sa première épouse en engageant un tueur à gages. G.-M. B.